

	Tenue 43 (D)	Tenue 44 (D)
PERSONNEL MASCULIN	<p>Pantalon de combat bariolé TE ou bariolé sable. Veste de combat bariolée TE ou bariolée sable avec ou sans chemise de combat ou avec chemise manches courtes ou chemise manches courtes sans veste. Chemise GAO autorisée. Béret ou chapeau de brousse. Ceinturon et équipements. Brodequins de marche ou chaussures de brousse.</p>	<p>Pantalon de combat ou culotte courte bariolés TE ou bariolés sable. Chemise manches courtes ou chemise GAO. Béret ou chapeau de brousse. Brodequins de marche ou chaussures de brousse. Tenue sans chemise ni veste autorisée à l'intérieur de l'enceinte militaire. Ceinture, ceinturon et équipements.</p>
PERSONNEL FEMININ	<p>Tenue identique à celle du personnel masculin.</p>	<p>Tenue identique à celle du personnel masculin. Tenue sans chemise ni veste non autorisée.</p>
DISPOSITIONS COMMUNES	<p>Galons BNV. Facultatif : chandail. Cette tenue modulaire peut être libre en fonction des circonstances. Ceinture avec la boucle vert OTAN.</p>	<p>Tenue modulaire libre. Galons BNV. Insigne de grade de service courant. Losange de manche. Port de la coiffure facultatif dans les circonstances prévues pour la tenue 22 (dispositions communes). Facultatif : Chandail. Ceinture avec la boucle vert OTAN.</p>